



COMMUNE DE SULLENS

Municipalité

Préavis municipal 3/2023 au Conseil communal de Sullens

Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable « Route de Cheseaux et chemin des Pâquis »

Demande d'un crédit de construction pour la pose d'une nouvelle conduite et réfection partielle de la chaussée

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Par le présent préavis, la Municipalité désire poursuivre son programme de mise en conformité de son réseau d'adduction d'eau, selon les normes dictées dans notre PDDE (plan directeur de distribution de l'eau) en effectuant un bouclage entre la route de Cheseaux et le chemin des Pâquis.

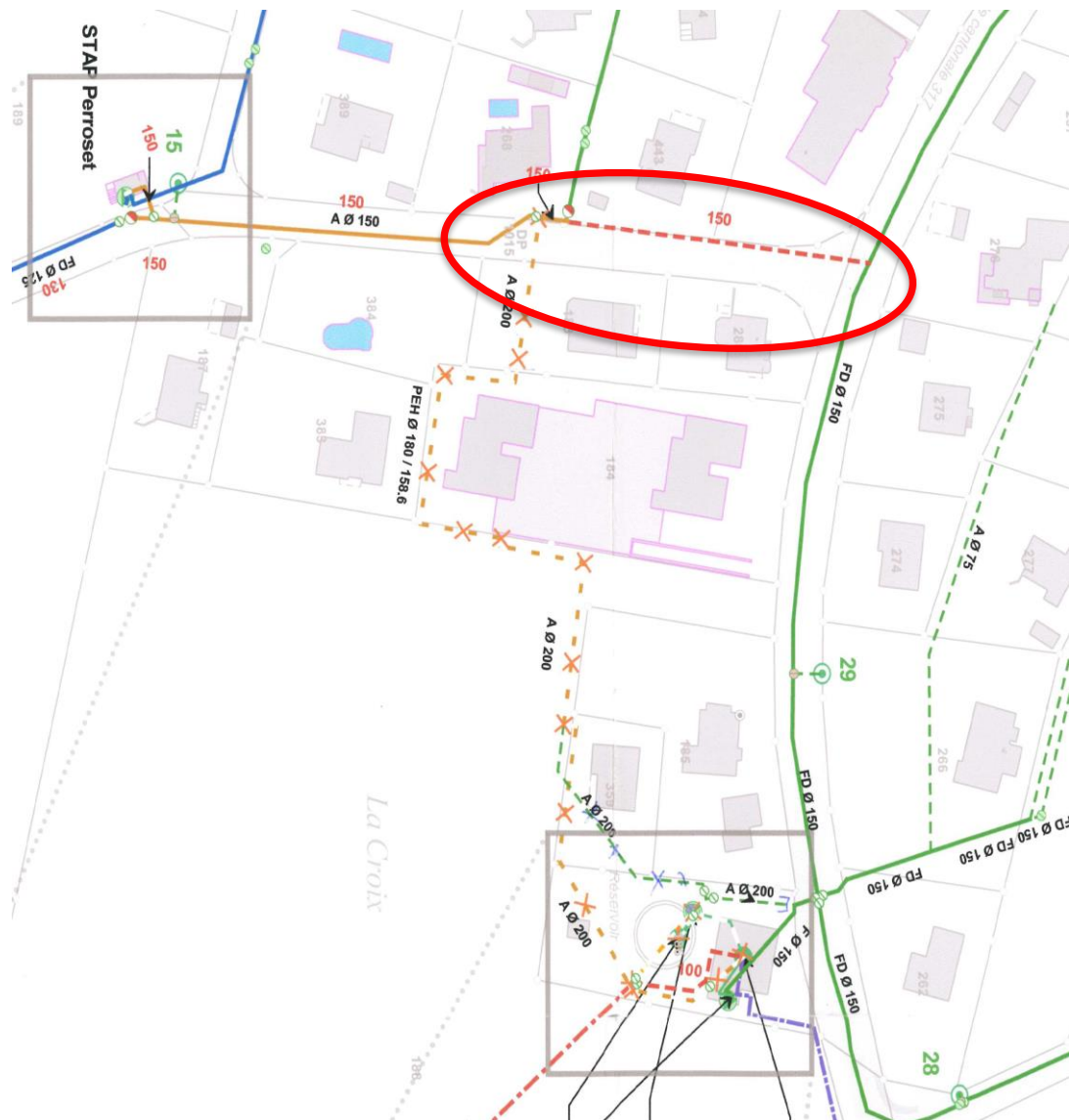
De plus, la conduite d'eau potable reliant le réservoir de la Croix au chemin des Pâquis est située entièrement sur des parcelles privées, ce qui complique toute intervention en cas de problèmes.

Projet

Le projet prévoit la mise en place d'une nouvelle conduite reliant la conduite sise sous la route cantonale RC 317b (route de Cheseaux) à la conduite située à l'angle des chemins des Jordils et des Pâquis. La nouvelle conduite d'eau potable sera en matière synthétique (type : PE 100, SDR 11, PN 16 d'un diamètre de 180/147.2 mm) sur une longueur d'environ 90 m. Les vannes de branchements des privés sises sur le tronçon seront également remplacées.

Le projet est conforme au Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) et permettra la suppression des anciennes conduites de transport situées sur les parcelles privées. De plus, les conduites sont sous-dimensionnées et ne répondent pas aux exigences minimales requises par l'ECA en termes de défense incendie.

Extrait du PDDE

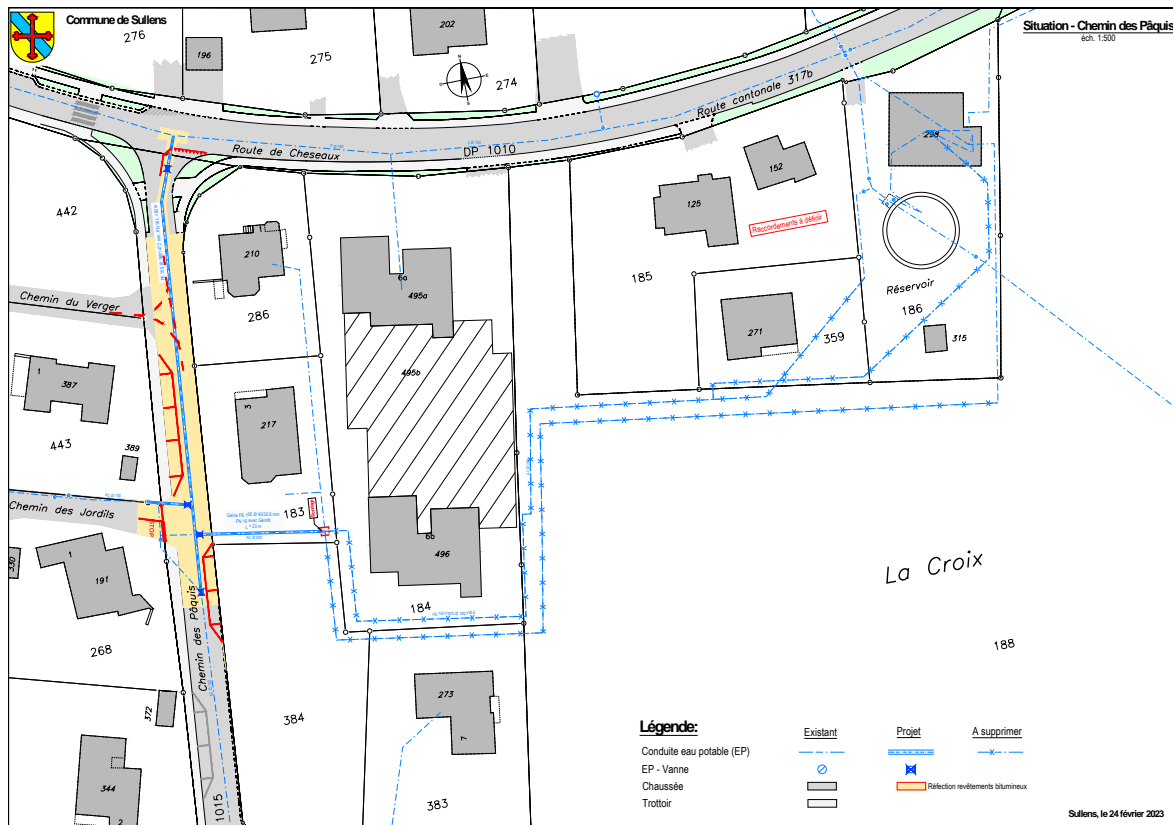


Ces travaux s'effectueront sous les consignes de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en matière de fermeture de chaussée et de signalisation.

Sur la totalité du tronçon de la nouvelle conduite d'eau, nous avons prévu la réfection du revêtement bitumineux de la chaussée.

Avant le début des travaux, les différents fournisseurs des services industriels (tels que Holdigaz, Romande Energie, Swisscom et Sunrise) seront consultés sur les travaux communaux.

Projet conduite eau potable



Le but d'un bouclage est de pouvoir garantir en tout temps l'approvisionnement de l'eau potable dans tout le quartier de Perroset soit par le chemin des Pâquis ou par la route de Mex.

De plus, le débit et la pression dynamique seront augmentés afin de répondre aux exigences minimales requises par l'ECA en termes de défense incendie.

Crédit de construction

Sur la base du projet de l'ouvrage, notre mandataire a établi les dossiers d'appels d'offres.

Travaux de génie civil :

Conformément à la loi sur les marchés publics, les travaux de génie civil ont fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation. Celui-ci a été soumis en janvier de cette année auprès des entreprises.

Sur la base de retour des offres et après vérification de leur conformité au cahier des charges, l'offre la plus avantageuse a été retenue pour le chiffrage du préavis.

Travaux d'appareillage :

En raison des fluctuations sur les prix de fourniture des tuyaux PE les soumissions d'appareillage seront envoyées juste avant le démarrage des travaux. Une estimation du coût de ces travaux a été effectuée par un sanitaire sur la base d'une soumission établie par notre mandataire

Coût des travaux :

Travaux de génie civil	156'000.00
Appareillages, pose conduite et raccordement	74'000.00
Aménagements (marquage, signalisation, curage des collecteurs	10'000.00
Divers et imprévus environ 10%	24'000.00
Honoraires ingénieurs civil et surveillance des travaux	34'000.00
Frais géomètre	5'500.00
Montant total HT	301'500.00
T.V.A. 7,7% arrondi à	23'500.00
Montant total TTC	CHF 325'000.00

Répartition (TTC) :

- Routes et chaussées	97'000.00
- Eau potable	228'000.00

Une demande de subvention pour les travaux de construction d'une conduite d'eau potable est en cours auprès de l'ECA. Le montant devrait être d'environ 13-15% du coût des travaux de l'eau potable.

Financement :

Les travaux seront financés par les liquidités courantes et les emprunts en cours. Ils seront amortis en 30 ans. Les éventuels intérêts de l'emprunt figureront également dès 2024 dans le compte de fonctionnement.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal, dans sa séance du 30 mars 2023, après avoir :
vu le préavis municipal 3/2023,
ouï le rapport des commissions,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 :

La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux suivants :

- pose d'une nouvelle conduite et réfection partielle de la chaussée – route de Cheseaux / chemin de Perroset.

Article 2 :

Un crédit d'investissement de CHF 325'000.00 lui est accordé à cet effet.

Article 3 :

A la fin des travaux, l'amortissement du crédit mentionné à l'article 2 s'effectuera par (chiffres en CHF)

- | | |
|---|--------------------------|
| ○ Subvention | 30'000.00 |
| ○ Investissement (amortissement sur 30 ans) | <u>295'000.00</u> |
| ○ Total | <u>325'000.00</u> |

Article 4 :

La Municipalité est autorisée à porter au compte de fonctionnement dès 2024, les charges annuelles de CHF 10'000.00 (amortissement). Cet investissement n'engendre pas de coûts d'exploitation supplémentaires.

Ce crédit d'investissement de CHF 325'000.00 sera financé par les liquidités courantes, les emprunts en cours, par un nouvel emprunt aux meilleures conditions.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 mars 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

C. Gozel

N. Bégel

Responsable du préavis : M. Roland Valet

Commission des finances : M. Henri Martin, M. Nicolas Valet, M. Eric Dubauloz,
Mme Aline Jordan, M. Frank Dayen

Commission ad hoc : M. Patrick Poncioni, Mme Caterina Cantarella Paccaud, M. Killien Baudat